

# Culture et sport : calendrier et conditions de déconfinement



Alors que les [mesures de réouvertures des commerces et restaurants](#) ont été précisées par le gouvernement, tour d'horizon des conditions de déconfinement des établissements culturels et sportifs.

## Etablissements culturels

A compter du 19 mai, les musées et monuments accueilleront des visiteurs avec une jauge de 8m<sup>2</sup> par personne et un protocole adapté. Les cinémas, salles de spectacle et théâtres pourront accueillir du public mais seront limités à 35% de leur capacité, avec un plafond de 800 personnes par salle (soit un siège sur trois environ). Les festivals assis en plein air seront limités à 1 000 personnes, dans le respect des règles de distanciation. Les festivals de plein air debout restent interdits.

Ecrit par le 2 décembre 2024

Dès le 9 juin, les jauges seront assouplies dans les musées avec l'abaissement de l'espace autorisé à 4m<sup>2</sup> par personne. Les cinémas et salles de spectacle pourront accueillir plus de clients assis, en respectant une jauge de 65% de leur capacité d'accueil, et dans la limite de 5 000 personnes. Au-delà de 1 000 personnes l'utilisation du pass sanitaire sera obligatoire.

Toujours à compter du 9 juin, les salons et foires d'exposition pourront recevoir jusqu'à 5 000 personnes, avec pass sanitaire, et sans dépasser 50% de leur capacité d'accueil. Les discothèques resteront fermées.

Dès le 30 juin, les jauges seront supprimées dans les musées, monuments, cinémas, salles de spectacles et théâtres. Le pass sanitaire sera toujours obligatoire au-delà de 1.000 personnes. A cette date, les salles des fêtes, salles polyvalentes mais aussi cafés-théâtres et salles de concerts pourront accueillir du public debout. Les festivals de plein air debout seront autorisés, avec une jauge de 4m<sup>2</sup>.

A Avignon, le [festival off](#) annoncé du 7 au 31 juillet 2021 prévoira un 'temps d'espacement' de 40 à 45 minutes entre chaque spectacle pour permettre d'aérer et de désinfecter les salles. Les informations disponibles font état d'au moins 108 lieux qui accueilleront près d'un millier de spectacles et 586 compagnies se sont déjà inscrites. En 2019, quelque 1.600 spectacles se sont montés à Avignon, dans 139 lieux.

## Etablissements sportifs

Dès le 19 mai, les établissements sportifs de plein air reprendront leur activité, sans limitation pour les publics prioritaires. Pour le reste du public, seuls les sports sans contact seront autorisés. Les spectateurs pourront également faire leur retour, en respectant une jauge de 35 % de la capacité d'accueil de l'établissement, dans la limite de 1 000 personnes. Les établissements sportifs couverts seront réservés aux publics prioritaires, comme les mineurs en sortie scolaire. Une jauge de 35% de la capacité d'accueil de l'établissement est également fixée pour les spectateurs, dans la limite de 800 personnes.

A compter du 9 juin, tous les Français pourront retourner à la salle de sport. Les établissements pourront accueillir moitié moins de monde qu'en temps normal. Les sports avec contact seront également de nouveaux autorisés en plein air.

Dès le 30 juin, les jauges seront supprimées et les salles pourront ouvrir dans des conditions normales, conditionnées au respect des normes d'hygiène.

## Vous avez dit 'pass sanitaire' ?

Le 'pass sanitaire' fait son apparition dès le 9 juin et regroupera les résultats de tests ou le certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou participer à un événement à partir de juin. Il sera disponible via l'application [TousAnticovid](#) (carnet), début juin. Les certificats sur papier seront toujours valables.

Écrit par le 2 décembre 2024

## Le couvre-feu

Le 19 mai, le couvre-feu passera de 19 à 21 heures, il passera ensuite de 21 heures à 23 heures à partir du 9 juin. La fin du couvre-feu est annoncée pour le mercredi 30 juin.

L.M

---

# Commerces et restaurants : calendrier et conditions de déconfinement



**Alors que la deuxième phase du déconfinement et la réouverture des lieux non-essentiels approche, Matignon a divulgué les détails des prochaines étapes. Tour d'horizon des mesures concernant les commerces et les restaurants.**

Ecrit par le 2 décembre 2024

## Les commerces

Le 19 mai sonne la fin de la liste des commerces essentiels et non essentiels. Tous les commerces pourront rouvrir et devront respecter une jauge d'un client tous les 8m<sup>2</sup>. Les plus petits commerces seront en mesure d'accueillir qu'une seule personne à la fois. A partir du 9 juin, les commerces verront la jauge de public abaissée à 4m<sup>2</sup> par client en intérieur. A partir du 30 juin, les limites de jauges seront entièrement levées. Toutefois, dans les centres commerciaux, un protocole sanitaire renforcé devra respecter la jauge d'une personne pour 10m<sup>2</sup>, ainsi qu'un renouvellement de l'air puissant à l'aide de centrales d'aération performantes.

## Les restaurants

Seuls les restaurants et les cafés avec terrasse pourront rouvrir à partir du 19 mai. Conformément aux mesures de distanciation, les établissements pourront accueillir à 50% de leur capacité et les tables ne dépasseront pas six personnes. Autre nouveauté : les restaurants d'hôtel auront le droit d'accueillir les clients sur leurs terrasses entièrement rouvertes. A partir du 9 juin, les cafés et les restaurants pourront à nouveau accueillir des clients à l'intérieur des salles, sur des tables de six personnes maximum et dans le respect du protocole sanitaire. A partir du 30 juin, les limites de jauge dans les établissements recevant du public seront levées. Les restaurants et bars en intérieur recevront à 100% de leur capacité d'accueil (service au bar inclus).

## Pour rappel : les centres commerciaux du Vaucluse

Malgré la première phase du déconfinement, les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m<sup>2</sup> restent fermés en Vaucluse jusqu'au 18 mai prochain. Dans le département, cette décision concerne ainsi les magasins suivants :

- le centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- Ikea Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- la galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- la galerie marchande Avignon-nord
- la galerie marchande Carrefour-Courtine Avignon
- la galerie marchande Leclerc Apt
- la galerie marchande Auchan Cavaillon
- la galerie marchande Hyper U Pertuis
- la galerie marchande Carrefour Orange
- la galerie marchande Leclerc Carpentras
- la galerie marchande Leclerc Bollène
- la galerie marchande Leclerc Valréas



Ecrit par le 2 décembre 2024

## Ouverture des commerces le dimanche ?

Afin de compenser le manque à gagner résultant des semaines de fermeture, certains commerçants réclament l'autorisation d'ouvrir le dimanche. Une requête à laquelle le ministre de l'économie Bruno Le Maire se dit favorable. « Nous allons regarder cela avec Elisabeth Borne, mais c'est une demande qui me paraît parfaitement légitime. Je me mets à la place de tous ces commerçants, qui ont perdu énormément de chiffre d'affaires pendant ces mois de fermeture, ils veulent redémarrer vite et fort. Surtout, tous ceux qui veulent travailler doivent pouvoir le faire » a-t-il ainsi indiqué lundi dernier sur France Info.

## Vente à emporter et limitation de la vente d'alcool

Par ailleurs, la livraison à domicile n'est autorisée que jusqu'à 22h dans le département du Vaucluse. La vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas (article 3-1 du décret du 29 octobre 2020) reste interdite. La consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral. Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 modifié ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air. La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique n'est toujours pas autorisée. Les activités dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites. Les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdits.

L.M

---

# Déconfinement : les grandes surfaces resteront fermées encore 15 jours en Vaucluse

Malgré la première phase du déconfinement entamée aujourd'hui (retour partiel des collégiens et lycéens en classe, levée des restrictions de déplacement...) les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m<sup>2</sup> restent fermés en Vaucluse jusqu'au 18 mai prochain. Dans le département, cette décision concerne ainsi les magasins suivants :

Ecrit par le 2 décembre 2024

- - le centre commercial Cap sud à Avignon
- - Castorama Avignon
- - Ikea Vedène
- - Leroy Merlin Le Pontet
- - Alinéa Le Pontet
- - la galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- - la galerie marchande Avignon-nord
- - la galerie marchande Carrefour-Courtine Avignon
- - la galerie marchande Leclerc Apt
- - la galerie marchande Auchan Cavaillon
- - la galerie marchande Hyper U Pertuis
- - la galerie marchande Carrefour Orange
- - la galerie marchande Leclerc Carpentras
- - la galerie marchande Leclerc Bollène
- - la galerie marchande Leclerc Valréas

### **Port du masque obligatoire, vente à emporter et limitation de la vente d'alcool**

Par ailleurs, Le port du masque reste obligatoire, jusqu'au 8 juin inclus, dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de 11 ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public.

A noter que la livraison à domicile n'est autorisée que jusqu'à 22h.

La vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas (article 3-1 du décret du 29 octobre 2020) reste interdite. La consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral. Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 modifié ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique n'est toujours pas autorisée. Les activités dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites.

Les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdits.

---

## **Découvrez les étapes du déconfinement en**

Ecrit par le 2 décembre 2024

## France



**Le Président de la République a annoncé à la presse régionale un déconfinement en plusieurs étapes : le 3 mai, le 19 mai, le 9 juin et le 30 juin. Pass sanitaire, cinémas, musées, couvre-feu, salles de sport, commerces, découvrez les modalités de réouverture du pays.**

### 3 mai

À partir de lundi prochain, les collèges pourront ouvrir leur porte, avec une demi-jauge réservée pour les classes de quatrième et de troisième. Les lycées seront également ouverts en demi-jauge. Le couvre feu ainsi que le télétravail seront maintenus. Les mesures existantes au sujet des commerces restent inchangées. L'attestation en journée ne sera plus obligatoire, la règle des 10 kilomètres et des 30 kilomètres ne sera donc plus en vigueur. Les déplacements inter-régionaux seront autorisés dans l'ensemble du territoire.

Ecrit par le 2 décembre 2024

## 19 mai

Le 19 mai, le couvre-feu passera de 19 à 21 heures, le télétravail sera toujours maintenu. Les restaurants et les cafés pourront également rouvrir leurs terrasses, mais les tables ne pourront accueillir que six personnes. Les commerces pourront aussi rouvrir, conditionnés au respect des jauges et aux protocoles adaptés à chaque lieu et activité. Les musées, les monuments, les cinémas, les théâtres et les salles avec public assis pourront également accueillir du public. (800 intérieur, 1000 extérieur). Les établissements sportifs de plein air et couverts pourront ouvrir leur porte, toujours sous condition de la jauge et du protocole sanitaire. Les rassemblement de plus de 10 personnes seront proscrits.

## 9 juin

Le couvre-feu passera de 21 heures à 23 heures à partir du 9 juin, les mesures de télétravail seront assouplies. Les cafés et les restaurants pourront à nouveau accueillir des clients en salle, sur des tables de six personnes maximum et dans le respect du protocole sanitaire. Le pass sanitaire fera son apparition et offrira la possibilité de se réunir à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissement sportifs, les salons, foires d'exposition. La France pourra accueillir des touristes étrangers sous condition du pass.

## 30 juin

La fin du couvre-feu est annoncée pour le mercredi 30 juin. Tous les déplacements seront donc autorisés. Par ailleurs, les limites de jauges dans les établissement recevant du public sera levées. Il sera possible de participer à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et intérieur sous condition de présentation du pass sanitaire. Toutefois, les discothèques resteront fermées.

## Vous avez dit pass sanitaire ?

Le pass sanitaire regroupera les résultats de tests ou le certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou participer à un événement à partir de juin. Il sera disponible via l'application [TousAnticovid](#) (carnet), début juin. Les certificats sur papier seront toujours valables.

---

# Covid-19, Comment enfants et parents ont-ils vécu l'école à la maison ?

**L'association pernoise 'Egal accès' a lancé une étude nationale auprès de 1 000 familles pour**



Ecrit par le 2 décembre 2024

## **comprendre comment enfants et parents avaient vécu l'école à la maison durant le confinement du Covid-19.**

Egal accès est une association de Pernes-les-Fontaines qui promeut et soutient l'égalité d'accès au sport et à l'éducation pour les enfants. Dans le contexte inédit de la pandémie mondiale liée au virus du Covid-19, l'association a voulu savoir comment parents et enfants avaient vécu l'école à la maison alors que les établissements scolaires ont fermé leurs portes durant trois mois.

### **De nouvelles ressources pédagogiques**

L'enquête de l'association sur l'usage du numérique par les collégiens et lycéens a été réalisée entre le 13 et le 26 mai 2020, à l'issue de la période de confinement scolaire total. L'objectif de cette recherche était triple : comprendre la disponibilité et les types d'utilisation des appareils électroniques chez les enfants âgés de 10 à 16 ans en France et selon le revenu disponible familial ; mesurer la notoriété et l'usage de Pronote et appréhender l'utilisation et la disponibilité des ressources pédagogiques.

### **Une fracture numérique persistante**

«Les résultats de notre enquête reflètent la fracture numérique, résultante de la fracture sociale également vérifiée par notre étude au niveau des équipements et des usages, relate Bernard Jambon, président d'Egal accès. Pour cela, nous avons établi un échantillon de population comprenant le profil des familles interrogées, le type de logement et le nombre d'enfants accueillis dans le foyer.»

### **Un panel de 1 000 personnes en France**

«L'enquête a été diligentée sur un panel de 1 000 parents d'élèves de 10 à 16 ans scolarisés en collèges et lycées en France. L'échantillon a été scindé en deux groupes pondérés par le revenu moyen de la famille de moins de 16 000€/an tandis que le second groupe abordait des revenus familiaux de 30 000 € et plus par an. Près de 501 familles disposaient de revenus annuels inférieurs à 16 000€ et 586 de revenus annuels supérieurs à 30 000€.»

### **Différences de revenus**

«Le revenu de 16 000€/an correspond au 3ème décile des revenus moyens des ménages représentant les 30% de ménages aux revenus les plus faibles en France. La tranche 30 000€ /an correspondant elle aux 20% des ménages les plus aisés. Au terme du confinement 1 087 familles

étaient interviewées en visioconférence ou par téléphone.»

### **Différence de logement**

«Le nombre d'enfants de la famille corrélé au logement est une variable essentielle pendant la période de confinement puisque la cohabitation permanente se double d'activités inhabituelles comme le télétravail et l'école à la maison. La structure du logement est donc une contrainte sociale majeure du bien-être

Écrit par le 2 décembre 2024

dans cette situation particulière. Elle est potentiellement génératrice de stress, et de tensions et n'est donc pas sans effet sur les relations qui s'instaurent dans la famille.»

### **La qualité de vie découle du revenu**

«Dans notre échantillon, les ménages bénéficiant de revenus élevés étaient les plus susceptibles de vivre en maison individuelle tandis que les ménages à faible revenu étaient plutôt logés en appartement. 65% des ménages au revenu élevé habitaient des logements de 5 pièces ou plus contre 41% des ménages à faible revenu dans un logement de 5 pièces ou plus. Nous avons noté que les familles à faible revenu avaient en moyenne plus d'enfants que les familles à revenus plus élevés.»

### **L'équipement des ménages**

«Le taux d'équipement des ménages en outils numériques est une variable clé. Les élèves peuvent utiliser des outils variés pour accéder aux ressources éducatives comme les ordinateurs, tablettes et smartphones. Ces outils constituent une ressource incontournable pour bénéficier de l'école à la maison d'autant qu'en période de confinement ils ont pu être mobilisés aussi pour le télétravail. Ce taux d'équipement est évidemment lié au revenu familial.»

### **La disponibilité des ordinateurs**

«La disponibilité des appareils électroniques diffère selon les groupes de revenus, ainsi, - 53% du groupe à faible revenu ont accès à plus d'un ordinateur à la maison, contre 78% du groupe à revenu élevé. Nous avons également repéré que 6% des enfants appartenant à un milieu modeste n'avaient pas accès à un ordinateur familial. Le groupe à faible revenu était plus susceptible d'avoir plus d'un enfant à la maison fréquentant un lycée ou un collège par rapport au groupe à revenu plus élevé. La disponibilité des outils numériques pour chacun élève est donc une vraie question.»

### **Tablettes et imprimantes**

«La même disparité se retrouve pour les tablettes. Près d'1/3 des enfants de milieu modeste n'en disposaient pas. Cependant 99% des familles avaient un ou plusieurs Smartphones. Le défaut d'imprimantes a beaucoup pesé dans la balance car sans imprimante impossible de disposer à sa guise des cours et exercices, et pour ceux qui en possédaient, le coût important de l'encre a pesé sur le budget familial.»

### **Les usages scolaires du numérique**

«Globalement, si les élèves ont utilisé des outils variés pour accéder aux ressources éducatives c'est le Smartphone qui a été le plus utilisé devant les ordinateurs et les tablettes par les collégiens et bien plus encore par les lycéens. Ce paramètre questionne dans la mesure où son usage reste limitant dans la capacité à suivre un véritable enseignement à distance.»

### **Outils informatiques et revenus familiaux**

Ecrit par le 2 décembre 2024

«Nous avons observé que le temps dédié au travail scolaire par les collégiens et lycéens sur les outils informatiques pendant le confinement est lié au revenu familial. Le temps consacré à des activités extra-scolaires sur le numérique est élevé pour les collégiens comme pour les lycéens et cela de tous les milieux à ceci près que les enfants des ménages à faible revenu s’octroient plus de temps sur les appareils pour les ‘autres activités’ que pour le travail scolaire, alors que les enfants des ménages à revenu élevé passent au moins autant de temps au ‘travail scolaire’ qu’à ‘d’autres activités’.»

### **Intégration scolaire & outils numériques**

«Les travaux de recherche sur l’intégration scolaire des outils numériques montrent les difficultés de cette intégration scolaire. L’institution scolaire est confrontée aux pratiques personnelles qu’ont les élèves du numérique. Jusqu’à maintenant en France, les usages scolaire du numérique sont encore peu développés, peu pensés et les enseignants peu formés. Au-delà des prescriptions officielles, l’observation des usages effectifs dans les collèges et lycées étudiés montrent que ces usages sont encore rares et surtout que les potentialités offertes par l’explosion des nouvelles technologies numériques ne sont pas mobilisées.»

### **Usage démultiplié du numérique à destination des apprentissages scolaires**

«L’urgence de la situation de confinement scolaire a imposé un usage nouveau et démultiplié du numérique. Plus équipés, les enfants et adolescents sont également des utilisateurs plus intensifs du Web, de la messagerie instantanée, des blogs ou du téléchargement de données. Notre enquête comme les travaux de recherche montrent que l’usage des technologies numériques fait désormais partie intégrante de la culture juvénile.

### **Pour un pont entre les usages personnels et scolaires**

De manière générale, les usages scolaires contrastent fortement avec les usages personnels des élèves. Pourtant dans leur usage personnel les élèves développent un certain nombre de compétences techniques, relationnelles, scripturaires et cela contrairement aux idées reçues ! Avec la complexification croissante des formats de communication numériques qui nécessitent des compétences spécifiques, les adolescents ont acquis de nouvelles compétences. Mais ces compétences et savoirs restent le plus souvent limités à celles qui s’avèrent nécessaires dans les usages quotidiens, locales. Les schèmes ainsi acquis dans les pratiques personnelles des adolescents sont peu transférables sans les détours réflexifs et pédagogiques que l’Ecole pourrait apporter.

### **Pronote**

«Si la connaissance de Pronote par les parents de collégiens ou lycéens ne dépend que faiblement du revenu de la famille, son utilisation elle, diffère. Globalement dans notre enquête les parents sont satisfaits des moyens mis en place par les établissements. Pourtant, en cette période de post-confinement l’aide extérieure des collégiens et lycéens a été très discriminante.»

Ecrit par le 2 décembre 2024

## En savoir plus sur Egal accès

L'association Egal accès a été créée en 2015 par Bernard Jambon, chef d'entreprise lyonnais résidant à Venasque. La structure est située 66, avenue du Barriot à Pernes-les-Fontaines et déménagera à Carpentras, en septembre, en face du lycée Victor Hugo. Egal accès a pour mission de lutter contre le décrochage scolaire, contre la violence dans le sport et notamment dans le basket. Le président Bernard Jambon et les bénévoles de l'association viennent de lancer le projet Respectable qui vise à sensibiliser les parents de joueurs de basket contre les comportements violents sur et en dehors des parquets.

Deux newsletters viennent d'être créées : la Tribune Respectable relatant la vie des clubs de basket en France et les initiatives jumelles à celles d'Egal accès et à la Tribune scolaire d'Egal accès mettant en exergue les initiatives éducatives à travers la France.

Pendant le confinement Egal accès a lancé un numéro vert pour accompagner les familles désemparées. Le sondage fait suite à cette initiative. L'association détient une base de données de 250 projets référencés sur l'insertion scolaire, la lutte contre le décrochage et le développement des valeurs par le sport. Bernard Jambon est un ancien basketteur semi pro, ses deux fils pratiquent ce même sport et il est fait partie du Conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement Vaucluse. Les membres fondateurs de l'association sont Bernard Jambon, Guillaume Connan, Katrin Conway, André Gilles et Philippe Oddou. Benoît Gros est le responsable des relations publiques d'Egal accès.

**Etude réalisée entre le 13 et le 26 mai auprès des parents de collégiens et lycéens de toute la France. [egal-acces.org](http://egal-acces.org)**

---

# Travailleurs agricoles saisonniers : 824 personnes testées à Beaucaire et 875 dans le Vaucluse



Ecrit par le 2 décembre 2024



**Mis en place dans le courant de la semaine dernière suite à la découverte d'un cas regroupé de travailleurs agricoles saisonniers positifs\* au Covid-19 travaillant dans des exploitations agricoles du Gard, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, le centre provisoire de dépistage du Covid-19 de Beaucaire a reçu 824 personnes.**

Ils ont été 198 à se présenter le 10 juin, 301 le 11 juin et 325 le 12 juin. Parmi eux, 690 sont domiciliées dans le département de Gard alors que les autres résident dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Les résultats de cette campagne de dépistage font état de 78 cas déclarés positifs au Covid dont 67 personnes résident dans le Gard.

Les personnes déclarées positives ont été placées à l'isolement à leur domicile, leur état clinique ne présentant pas de signe de gravité, et celles qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une mise à l'isolement dans un hôtel, avec le concours de la Croix-Rouge. Les personnes vont faire l'objet d'appels réguliers de l'ARS (Agence régionale de la santé) d'Occitanie ou leurs médecins traitants pour leur suivi médical, appuyé par les équipes de la Croix-Rouge qui assurera l'accompagnement sanitaire et social.

« 875 tests réalisés en Vaucluse »

Ecrit par le 2 décembre 2024

En parallèle, le plan d'actions inter-services de la préfecture de Vaucluse et de l'ARS Paca a permis de réaliser 875 tests auprès des travailleurs saisonniers intervenant dans le département.

Au bilan, un cas positif supplémentaire a été identifié au sein d'une des exploitations précédemment concernées par des cas positifs, et située sur la commune du Thor. Il s'agit d'un test de confirmation réalisé après des premiers résultats revenus douteux. Par ailleurs, 2 cas ont été aussi identifiés au sein d'une exploitation située sur la commune de Roussillon. Les mesures de placement à l'isolement et de recherche des cas contacts sont depuis mises en œuvre en lien avec les exploitants concernés.

Au total, avec ces nouvelles infections, on dénombre 56 cas positifs dans le cadre de cette campagne, soit un taux de 6,4 %. A noter par ailleurs que 20 personnes qui étaient positives lors des premiers tests ont achevé sans symptômes leur 'quatorzaine' de placement à l'isolement. Cette mesure d'isolement est donc levée ce jour et ces personnes peuvent désormais reprendre le travail, dans le respect des gestes barrières et des précautions sanitaires.

*\*Fin mai, des cas de Covid-19 ont été détectés au sein de groupe de travailleurs agricoles saisonniers dans le Nord des Bouches-du-Rhône. Ces derniers, principalement originaires d'Amérique-du-Sud, sont employés dans des exploitations du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône par la société ibérique d'intérim Terra Fecondis qui les a fait venir d'Espagne, en janvier pour certains, ou fin mai pour d'autres. Les agissements de cette société ont notamment été dénoncés par nos confrères du [Réveil du midi](#) ainsi que de [La Provence](#).*

---

## (vidéo) James Schiavo "Le MMA a gagné son combat en France."

Rencontre avec [James Schiavo](#), professeur de MMA à la [Bushido Academie d'Avignon](#)

James Schiavo, professeur de MMA (Mixed Martial Art) à la Bushido Academie d'Avignon et grand nom de la discipline en France revient sur ce combat de longue haleine.

20 ans après, le MMA est enfin reconnu comme un véritable sport et bénéficie « enfin » d'une fédération. Un pas de géant pour les pratiquants qui pourront profiter de toutes les structures nécessaires au bon déroulement de cet art martial.

Ecrit par le 2 décembre 2024

**Une explication en vidéo de ce « fabriquant » de champions depuis deux décennies:**

---

## **(vidéo) Jean-Louis Tourtoulon de “Parlons Golf by JLT Factory” nous parle du retour sur le « Green »**

Rencontre avec [Jean-louis Tourtoulon](#) de [JLT Factory](#) et de [“Parlons Golf”](#)

L'ancien commentateur de Canal+ et spécialiste du Golf s'est prêté au jeu de l'Interviewer interviewé pour L'Echo du mardi. Alors qu'il tournait son point Actu du mois de mai au [U-Golf d'Avignon Châteaublanc](#), Jean-Louis nous parle des mesures prises par la [fédération française de golf](#) pour respecter au mieux le déconfinement. Retrouvez toutes les bonnes infos pour retourner en toute sécurité faire vos plus beaux swings et téléchargez [l'affichette simplifiée](#) et [l'affichette développée](#) des gestes barrières.

**L'explication en vidéo :**

---

## **(vidéo) Olivier Allary : du Marathon au Trail, en passant par le triathlon, ce coach a surtout la casquette d'un « réalisateur de défi ».**

Rencontre avec [Olivier Allary](#), fondateur et coach de [“Allary Road Runner”](#).

Écrit par le 2 décembre 2024

Olivier Allary est coach sportif spécialisé dans la course à pied. Du Marathon au Trail en passant par le triathlon, il a surtout la casquette d'un « réalisateur de défi ». En 2019, Aurélie à réussi à boucler son premier Marathon à Valence en Espagne avec seulement 5 semaines de préparation avec Olivier.

**L'explication en vidéo :**